

Où nous trouver ?

Antenne de Flers/ La Ferté-Macé

2 Place du Dr Vayssière
61100 FLERS
02.33.96.15.35
Mme LERAT B.
Mme DORTE S.

*Du lundi au vendredi
De 10h à 20h*



Antenne d'Argentan

8 Avenue de la 2e D.B.
61200 ARGENTAN
02.33.36.60.17
Mme COURTOIS L.
M. HERBINNIERE L.

*Du lundi au vendredi
De 11h à 19h30*

Flers

La Ferté-Macé

Argentan

L'Aigle

Antenne d'Alençon/Sées

Direction SAVS

48 rue Lazare Carnot
61000 ALENCON
02.33.82.59.40

Directeur : Mr HAYOT F.

Accompagnement :

M. GAUTIER A./ Mme AUMOUEETTE O.

Accompagnement SAVS Renforcé

Mme HAMARD B.

Secrétariat : Mme BOUILLY R.

contact.savs@adapei61.fr

Alençon

Antenne de l'Aigle/ Mortagne au Perche

2 Bâtiment Descates
Rue de la Maladrerie
61300 L'AIGLE
02.33.84.24.71
Mme MARY D.
Mme BAHIER
BOUTVILLE Aline
Mme LUBIN E.

*Du lundi au vendredi
De 9h à 20h30*



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

• Accompagnement

• Échange

• Soutien/Relai

• Écoute

• Ressource

Nos partenaires :



Qu'est-ce que le SAVS ?

L'accompagnement social proposé par le SAVS est un moyen de favoriser l'accès à une vie citoyenne, à l'autonomie individuelle au quotidien.

Le service est un lieu de ressource, d'écoute, d'échange, de soutien et de relai.

- Les personnes doivent avoir 20 ans minimum, et sont orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- L'accompagnement, axé sur tous les champs de la vie quotidienne, est assuré par une équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de proposer un accompagnement adapté à la singularité de chaque personne et qu'elle porte un regard sur le présent, le passé et surtout d'envisager son avenir.
- Par le Projet d'Accompagnement, nous adaptons les moyens selon les objectifs pertinents qui sont élaborés pour et avec la Personne.

FINANCEMENT :

Le prix de journée est fixé par le Conseil Départemental de l'Orne. Les personnes accompagnées par le SAVS peuvent bénéficier, à leur demande, de l'aide sociale.

Le SAVS a pour objectifs principaux de proposer à chaque personne,

un suivi classique :

- un accompagnement adapté à sa singularité,
- un accès à tous ses droits dans la dignité, d'être auteur de sa vie et de son projet.

un suivi renforcé :

- une expérimentation d'accès à un logement individuel afin de vérifier ses capacités à accéder demain à une pleine autonomie,
- une capacité d'intervention plus fréquentes (visites, accompagnement en milieu ordinaire).

Les 12 domaines d'intervention possibles pour le SAVS



Les rencontres et les rendez vous sont réalisés au domicile de la personne, au bureau du SAVS, ainsi que dans tous les lieux où s'exercent les activités sociales.